

Plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation 2023-2024

École : Immaculée Conception

Date de révision : octobre 2023

Membres de l'équipe pour la sécurité et la tolérance dans les écoles : Fabiana Escanoni De Barros et Nathalie Bédard

L'intimidation

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire

Définition

Comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois :

- a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :
 - a. soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel
 - b. soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école;
- b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers.
(« bullying »).

la Loi sur l'Éducation paragraphe 1(1)

Cyberintimidation :

La cyberintimidation consiste à pratiquer l'intimidation par des moyens électroniques comme les plateformes de médias sociaux, le courriel, la messagerie texte ou privée, les jeux sur Internet ou les applications de communication.

Comme la définition de l'intimidation englobe la cyberintimidation, par conséquent toutes les exigences prévues par la *Loi sur l'éducation* et par la présente note Politique/Programmes concernant l'intimidation s'appliquent également à la cyberintimidation.

Cibler des priorités

Priorité 1 : Respecter l'espace personnel et de comprendre l'intention derrière les gestes. Dans le milieu scolaire les bousculades ne sont pas permises.

Priorité 2 : Utiliser d'un langage approprié pour le milieu scolaire et de comprendre l'impact que celui-ci peut avoir sur les autres.

Priorité 3 : Respecter les règlements mis en place sans toujours questionner et comprendre la valeur du « NON » (non, c'est non!)

Stratégies de prévention

Stratégies ciblées :	Personne responsable	Échéanciers
Utilisation de système de renforcement positif à l'échelle de l'école	Tous les membres du personnel	Quotidien et mensuel
Promotion et mise en œuvre du code de vie et les matrices comportementales à l'échelle de l'école	Tous les membres du personnel	Quotidien

Stratégies d'intervention

Stratégies ciblées :	Personne responsable	Échéanciers
Discipline progressive, système de pointage et d'étampes avec récompenses individuelles et collectives	Tous les membres du personnel	Quotidien, hebdomadaire et mensuel
Rappels lors des annonces du matin (ex. comportement recherché)	Tous les membres du personnel	Quotidien

Stratégies pour assurer la formation des membres de la communauté scolaire

Stratégies ciblées :	Personne responsable	Échéanciers
Offrir du perfectionnement professionnel en lien avec la prévention de l'intimidation pour les membres du personnel de l'école	Direction	Une fois par année
Envoyer des liens ou ressources à la maison pour renseigner les parents (Prevnet, COPA, etc.)	Direction	Une à deux fois par année

Stratégies de communication et de sensibilisation

Stratégies ciblées :	Personne responsable	Échéanciers
Se référer au code de vie de l'école.	Tous les membres du personnel	Quotidiennement
Offrir des outils sur la prévention de l'intimidation aux élèves (ex. documentaires ONF, pièce de théâtre et lecture)	Tout le personnel	Mensuellement

Stratégies de surveillance et d'examen

Stratégies ciblées :	Personne responsable	Échéanciers
Le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation et les politiques connexes seront revus durant l'année.	Tous les membres du personnel	Au moins trois fois dans l'année